

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 20 MARS 2023 ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	16/03/2023
Date d'affichage de la convocation	16/03/2023

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES

POUVOIRS : Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Catherine BELLANGER en faveur de M. Franck LOPEZ, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

ABSENTS : M. Jean COITEUX

Mme Catherine SENNAVOINE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

Vu le compte de gestion 2022 du budget principal de la Commune remis par le Comptable public,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Le compte de gestion 2022 du Comptable public est conforme au compte administratif 2022 du budget principal de la Commune.

ARTICLE 2 : Approuve le compte de gestion 2022 et admet le résultat d'exécution suivant :

	Résultat clôture 2021	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	-308 135,87		361 912,67	53 776,80
Fonctionnement	1 335 563,83	604 672,87	641 757,06	1 372 648,02
Total	1 027 427,96	604 672,87	1 003 669,73	1 426 424,82

ARTICLE 3 : Donne quitus au Comptable public pour le compte de gestion 2022 du budget principal de la commune.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Publiée sur le site Internet
de la Commune le

23 MARS 2023

Pour copie conforme
Le Maire,
Thierry BASTIER

